

DEC170635DR20

Décision portant modification de la décision DEC161495DR20 donnant délégation de signature à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015, portant prolongation de l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC161495DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine REGERT, délégation de signature est donnée à M. Arnaud ZUCKER, professeur, Mme Myriam BENOUMECHIARA, assistant-ingénieur et Isabelle THERY-PARISOT, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.»

Art. 2. Ces modifications prennent effet à compter du 1^{er} Mars 2017

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 16/02/2017

Le délégué régional
Benoît Debosque